

GUIDE DES AIDES

-

AIDES A LA CREATION



Prêt d'honneur Réseau Entreprendre

Bénéficiaires

Porteurs de projet de création d'entreprise à fort potentiel de développement :

- qui visent à terme la création d'un nombre significatif d'emplois (6 à 9 emplois au moins sur 3 ans) ;
- dont les besoins de financements sont équivalents à celui d'une future PME (70 000 € minimum).

- Création d'entreprise prenant en compte la fragilité humaine et le lien social. Ces projets seront définis par l'association Réseau Entreprendre dans le cadre du dispositif "Entreprendre autrement".

Porteurs de projet de reprise d'entreprise dans le cadre d'une "re-crédation", dont la taille est comprise entre 30 et 50 personnes avec un engagement fort du nouvel entrepreneur à donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise. En cas de reprise au tribunal, seule la reprise d'actifs avec constitution d'une nouvelle société sera éligible, la reprise par poursuite d'activité étant à éviter.

Les franchisés sont exclus, sauf cas exceptionnels où :

- l'étude du contrat de franchise permet de déceler une réelle liberté par rapport au franchiseur ;
- l'accompagnement s'avère pertinent.

Finalités

Faire émerger et réussir des créateurs de futures PME, créatrices d'emplois et à fort potentiel de développement, par :

- l'attribution d'un prêt d'honneur destiné à consolider les fonds propres du créateur et à faciliter l'accès aux prêts bancaires ;
- un accompagnement personnalisé du créateur pendant 3 ans, effectué par des chefs d'entreprises adhérents de l'association Réseau Entreprendre ;

- une formation collective au métier de chef d'entreprise pendant 2 à 3 ans, proposée chaque mois par des dirigeants d'entreprise bénévoles dans le cadre d'un "Club de créateurs", qui permet au créateur d'échanger sur ses réussites et ses difficultés avec d'autres nouveaux chefs d'entreprise et de rompre son isolement.

Conditions d'attribution :

- Le ou les porteurs de projet (unis par un pacte d'associés) doivent détenir la majorité du capital de la société créée ;
- Les projets dans lesquels un adhérent du Réseau Entreprendre est actionnaire ne seront pas éligibles, sauf cas exceptionnel et en toute transparence vis à vis du conseil d'administration. Cependant, si cet adhérent est l'actionnaire très minoritaire (moins de 10 %) d'une société financière elle-même présente au capital du projet, le projet pourra éventuellement être présenté ;
- Le management de l'entreprise créée doit constituer l'activité principale du porteur de projet ;
- Le porteur de projet doit avoir un réel besoin d'accompagnement et en manifester le souhait ;
- Le porteur de projet doit partager les valeurs de Réseau Entreprendre et les appliquer dans son entreprise ;
- L'intervention de Réseau Entreprendre s'effectuera dans la phase cruciale de démarrage effectif de la nouvelle entreprise, au moment où l'accompagnement est le plus efficient, soit 6 mois avant la création et jusqu'à 12 mois après démarrage de l'activité. Les projets ne seront pas soutenus à compter de 18 mois après le démarrage de l'activité ou lorsque la faisabilité technique aura été démontrée ;
- Le porteur de projet devra être implanté à proximité suffisante d'une association

Entreprendre, afin de permettre à cette dernière d'assurer un accompagnement individuel et collectif de qualité.

Dépenses financées

Les dépenses financées sont les investissements de départ :

- Fonds propres de l'entreprise,
- Besoin en fonds de roulement (BFR).

Modalités d'intervention

Prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 15 000 et 50 000 € et remboursable sur 5 ans. Le fonds de prêts d'honneur du Réseau Entreprendre Limousin est abondé par le Conseil régional du Limousin, la Caisse des Dépôts et les cotisations et les dons des adhérents (personnes physiques ou morales).

L'attribution est décidée à l'unanimité par un groupe de chefs d'entreprise.

Contacts

Réseau Entreprendre Limousin

Immeuble Oxo

4 rue Atlantis - Parc Ester

87068 LIMOGES CEDEX

Tel : 05 55 35 01 68

Fax : 05 55 35 00 97

limousin@reseau-entreprendre.org